



46 rue Jules Lefebvre BP 90429

80 004 Amiens Cedex 1

☎ 03. 22.89.66.40

☎ 03.22.95.16.81

@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2022 / 2023

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U14G (JOUEURS NES EN 2009)

« 5 – MATCH DE PREPARATION »

GROUPE DEPARTEMENTAL / AMIENS SC

LIEU : AMIENS

Adresse : STADE DU CHAPITRE – rue du Chapitre 80000 AMIENS

Surface de jeu : synthétique

MERCREDI 08 FEVRIER 2023

Début de la rencontre : 14H

HORAIRE RDV : 13H15

<u>US CAMON</u>	MATHEO CARLIER CESAR LEMAIRE LOUIS OSSART PATRICK DE ANGOUELET <u>TOM TRAINAUD (GB)</u> MOHAMED MAJJAT ELLYESS ESSALHI CHRIST SA CONSTANT ROSANT LILIAN D'AZEMAR
<u>SC ABBEVILLE</u>	ENZO PERROUAS GALIEN VALLOIS
<u>L'AUXILOISE</u>	NOA TETU
<u>AMIENS FC PORTO</u>	MARCELIN PAMBOU LOIC MPELA MATONDO
<u>ESC LONGUEAU</u>	CLEMENT WEYER LOUIS LECLERCQ <u>EMILE MOUMEN (GB)</u>
ENCADREMENT	BOISSIER EMMANUEL – POURCHEZ ROBIN - BOITEL TIMMY - LHERMURIER TOM – ROGEL JEROME – EICHELBERGER VICTOR – PETIT MARCEAU.

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie | |